

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liens : [Infographies](#) [NBB.Stat](#) [Informations générales](#)

Le patrimoine financier des particuliers belges a chuté de 53 milliards d'euros au deuxième trimestre de 2022

- Le recul des cours boursiers et la remontée des taux d'intérêt ont occasionné d'importantes réductions de valeur sur les actifs financiers au deuxième trimestre de 2022
- Le taux d'endettement des particuliers est retombé à 62,1 % du PIB à la fin de 2021

Au deuxième trimestre de 2022, le patrimoine financier net des particuliers s'est contracté de 53,3 milliards d'euros, pour s'établir à 1 145,1 milliards d'euros le 30 juin 2022. Il s'agit de la baisse la plus marquée depuis le premier trimestre de 2020, à l'entame de la crise du COVID-19.

Cette évolution est la résultante à la fois du repli des cours boursiers et de l'élévation des taux d'intérêt. Ces deux facteurs ont conjointement induit des réductions de valeur des parts de fonds d'investissement (-24,2 milliards d'euros). À son tour, le fléchissement observé sur les marchés boursiers a entraîné des réductions de valeur des actions cotées (-12,7 milliards d'euros). L'orientation haussière de la courbe des taux a donné lieu à une dévalorisation des produits d'assurance (-23,8 milliards d'euros) au deuxième trimestre de 2022. Cette courbe constitue en effet un facteur important de la valorisation des provisions techniques des assurances-vie et des droits à pension. Par ailleurs, l'élévation des taux d'intérêt a également conduit à une diminution de la valeur des titres de créance (-0,7 milliard d'euros).

Les investissements des particuliers se sont accrus de 11,5 milliards d'euros au deuxième trimestre de 2022, sous l'effet principalement de l'augmentation des parts de fonds d'investissement (+5,5 milliards d'euros). Les dépôts à vue (+4,5 milliards d'euros) et les autres dépôts (+3,6 milliards d'euros) se sont également inscrits en hausse. Ce constat s'explique partiellement par l'instauration d'un montant maximal sur les comptes d'épargne réglementés auprès d'une grande banque à partir d'avril 2022. Les dépôts d'épargne réglementés sont par conséquent demeurés globalement stables (+0,1 milliard d'euros). Au deuxième trimestre de 2022, les particuliers ont procédé à des ventes de produits d'assurance (-2,7 milliards d'euros) et de titres de créance (-0,8 milliard d'euros).

Les nouveaux engagements financiers des particuliers ont augmenté de 5,4 milliards d'euros, atteignant un encours de 332,5 milliards d'euros le 30 juin 2022, sous l'impulsion surtout d'une progression des crédits hypothécaires (+3,7 milliards d'euros) et des prêts à court terme (+0,9 milliard d'euros).

Évolution du taux d'endettement

La procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques utilise entre autres indicateurs le « taux d'endettement consolidé du secteur privé »¹. Ce taux correspond à la somme, exprimée en pourcentage du PIB, des crédits et des titres de créance contractés par les sociétés non financières et par les particuliers.

En 2021, le taux d'endettement du secteur privé belge est retombé de 182,1 à 167,7 % du PIB. Ce recul s'explique en majeure partie par l'accroissement du PIB cette année-là. En termes nominaux, le PIB a en effet affiché une croissance plus forte que les dettes des sociétés non financières et des particuliers. En termes nominaux toujours, les dettes des sociétés non financières se sont alourdies de 0,5 % (de 531,9 à 534,7 milliards d'euros) et celles des particuliers de 4,8 % (de 299,7 à 314,2 milliards d'euros). Cette dernière évolution tient principalement à la progression des crédits hypothécaires. Depuis 2016, le taux d'endettement des particuliers en Belgique est supérieur à la moyenne de la zone euro.

¹ Pour de plus amples informations, cf. : https://www.nbb.be/doc/dq/mip/en/MIP_home.htm.

ÉVOLUTION DU PATRIMOINE FINANCIER NET DES PARTICULIERS AU DEUXIEME TRIMESTRE DE 2022

(Milliards d'euros)

Instruments financiers	Patrimoine financier net au 31 mars 2022	Transactions financières du deuxième trimestre de 2022	Autres flux ¹	Patrimoine financier net au 30 juin 2022
Actifs financiers	1525,5	11,5	-59,4	1477,5
Billets et pièces	33,5	0,5	0,0	34,1
Dépôts à vue	110,4	4,5	0,2	115,1
Dépôts d'épargne réglementés	296,0	0,1	0,0	296,0
Autres dépôts	38,1	3,6	0,1	41,8
Titres de créance	26,8	-0,8	-0,7	25,3
Actions cotées	88,7	1,1	-12,7	77,2
Actions non cotées et autres participations	334,0	0,4	1,6	335,9
Parts de fonds d'investissement	267,7	5,5	-24,2	249,0
Produits d'assurance	314,1	-2,7	-23,8	287,6
Divers ²	16,3	-0,8	0,1	15,6
Engagements financiers	327,1	5,4	0,0	332,5
Crédits à court terme	8,2	0,9	0,0	9,1
Crédits hypothécaires	279,7	3,7	0,0	283,4
Autres crédits à long terme	31,5	0,4	0,0	31,9
Divers ³	7,7	0,4	0,0	8,1
Patrimoine financier net	1198,4	6,1	-59,4	1145,1

Source: BNB.

1 Les autres flux comprennent les variations de prix et de cours de change. Ils peuvent aussi inclure des éléments ponctuels comme des reclassements d'opérations vis-à-vis d'autres secteurs.

2 Se compose des autres instruments financiers tels que définis par le SEC 2010, essentiellement les emprunts, les crédits commerciaux et les autres comptes à recevoir, dont les enrôlements des administrations publiques.

3 Se compose des autres instruments financiers tels que définis par le SEC 2010, à savoir les autres participations, les crédits commerciaux et les autres comptes à payer, dont les impôts dus mais non encore payés.

DETTE CONSOLIDÉE DU SECTEUR PRIVÉ BELGE¹

(pourcentages du PIB)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Sociétés non financières	115,7%	135,2%	126,7%	121,1%	118,1%	116,5%	105,6%
Particuliers	57,9%	58,2%	58,9%	59,0%	60,4%	65,6%	62,1%
Total	173,6%	193,4%	185,5%	180,1%	178,4%	182,1%	167,7%

Source : BNB.

1 Les encours des crédits et des titres de créances en fin d'année, à l'exclusion des dettes intrasectorielles, tels que définis selon la Procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques.